

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 29 juin 2023

Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 10

Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/07/06/017

OBJET : Vente des parcelles communales AN n° 127, 135 et 138 à la Société Civile VOLCALIA (AUDEBERT BOISSONS).

M. PRESLE expose au conseil municipal que la commune avait délibéré le 5 décembre 2001 pour vendre la parcelle AN 90 à la société AUDEBERT BOISSONS.

A l'origine, sur cette parcelle, la commune avait construit un atelier relais alors loué à la société FIPA. Par la suite, la société AUDEBERT BOISSONS a acheté ce bien pour développer son activité.

Désormais, la Société Civile VOLCALIA, franchisée AUDEBERT BOISSONS, souhaite vendre sa propriété à un tiers. Or, en consultant le cadastre il s'avère que des parcelles communales ont été oubliées au moment de la vente en 2001.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire que les parcelles communales AN n°127, 135 et 138 soient cédées à la Société Civile VOLCALIA.

La consultation des Domaines fait état d'une valeur du foncier pour les trois parcelles de 19 500 € avec une marge d'appréciation de 10% (annexe 1).

Suite à la proposition d'achat faite par la Société Civile VOLCALIA en date du 16 juin 2023, la commune décide de lui vendre ce bien pour un montant de 30 000 €.

M. PRESLE précise que les modalités de la vente seront les suivantes :

- prise en charge par la Société Civile VOLCALIA de l'acte notarié et tous les autres frais en lien avec cette cession

M. PRESLE propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « urbanisme » lors de sa réunion du 26 juin 2023 et :

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à vendre les parcelles communales AN n°127, 135 et 138 pour un montant de 30.000 € à la Société Civile VOLCALIA, et à signer tous les documents afférents.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le 10 juillet 2023	Reçu en préfecture le 11 JUIL. 2023
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	